

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 mars 2010
(convocation du 15 mars 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE à partir de 11h30
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

"Association Bordelaise des Utilisateurs de Logiciels Libres" (A.B.U.L) -
☐ Subvention de la CUB à l'organisation des 11èmes Rencontres Mondiales
☐ du Logiciel Libre en 2010 -
☐ Convention - Décision - Autorisation

☐

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le succès des logiciels libres, le système GNU/Linux, la suite bureautique Open Office.org ou le navigateur Web Firefox suscitent un grand intérêt pour les particuliers autant que pour l'industrie, les services publics et les collectivités territoriales. En effet, le logiciel libre est soumis à une licence dite « libre » qui assure à toute personne le droit d'utiliser le logiciel sans restriction, de l'étudier et de le modifier librement, de le redistribuer sous réserve de ne pas en restreindre les droits initiaux des utilisateurs.

Dans ce contexte, le marché du logiciel libre propose un modèle de développement économique et de distribution du logiciel qui représente aujourd'hui une alternative crédible et compétitive, et dont l'activité affiche une croissance exceptionnelle (79% en 2005 selon la revue Computer Reseller News n°192 du 18 janvier 2007). Outre cet aspect économique, ce logiciel est porteur de valeurs de partage, d'échange et de coopération comme celles du compagnonnage ou de la recherche scientifique. Ainsi, des développeurs, ingénieurs ou simples utilisateurs de ressources s'organisent en communautés, associations ou groupes d'intérêt commun partageant via Internet les développements, traductions, documentations, savoir-faire et retours d'expérience de chacun. Le logiciel libre se conçoit à la fois comme un enjeu économique et un vecteur majeur de diversité et d'innovation culturelle qui s'inscrit dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire (enjeu citoyen).

Dans ce cadre, l'Association Bordelaise des Utilisateurs de Logiciel Libre (ABUL) organise cette année à Bordeaux les 11èmes Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (RMLL) qui proposent autour du thème « 2010 - Bordeaux : Esprit Libre » des interventions, conférences, démonstrations et ateliers. Ces événements traiteront des sujets suivants : administrations ; collectivités territoriales ; les politiques publiques ; entreprises publiques ; développement durable ; l'économie sociale et solidaire ; accessibilité et handicap ; culture et loisirs ; éducation populaire ; etc.

Les animateurs des conférences sont des associations ou des entreprises (Landes Mutualité, Cap Gemini, Hewlett Packard, APRIL, AFUL), des contributeurs individuels à des projets d'envergure internationale (Open Office, Noyau Linux, Asterisk).

La manifestation se déroulera du 6 au 11 juillet 2010 à Bordeaux, dans les locaux de l'ENSEIRB et de l'Université de Bordeaux 1 à Talence et Pessac.

Les retombées économiques de cette manifestation sont multiples :

1. En termes d'image, l'évènement est d'ampleur internationale (environ 40% des 300 conférences se déroulent en anglais). Il attire des professionnels toujours plus nombreux (3 000 visiteurs en 2007 à Amiens, 5 000 à Nantes en 2008 et à Mont de Marsan en 2009), et permet de valoriser le territoire et ses entreprises auprès des porteurs de projets extérieurs. Rappelons à cet égard que l'économie du logiciel libre concerne au premier chef l'économie créative du fait que nombre d'architectes, artistes, designers, plasticiens, éditeurs, concepteurs de jeux vidéo ou de logiciels, les utilisent.

Ainsi, selon les estimations, environ 3650 établissements et 14 000 emplois sont liés au développement du logiciel libre en France. En Aquitaine, une quarantaine de sociétés informatiques sont spécialisées dans les logiciels libres et proposent des services allant de l'expertise des réseaux informatiques au développement d'applications de briques logicielles libres (exemple de la société Abul Edu dont l'objectif est de permettre l'utilisation des T.I.C.E).

Ces rencontres seront l'occasion de donner de l'Aquitaine l'image d'une région dynamique et innovatrice, partenaire précurseur et volontaire de la communauté du logiciel libre. Des conférences en direct sur Internet et l'organisation de visioconférences avec des pays tels que le Maroc, la Tunisie, l'Inde avec le concours de l'Agence Universitaire de la Francophonie donneront une visibilité mondiale à l'évènement.

2. La participation des PME locales à ces rencontres facilite leur accès à des applications informatiques moins coûteuses et plus performantes, ce qui contribue à l'amélioration de leur compétitivité. Le logiciel libre est d'ailleurs un catalyseur de l'innovation fondé sur une logique de partage de la connaissance et de validation par les pairs. Son développement est intimement lié à la progression des réseaux numériques et offre des services universellement reconnus (serveurs réseau) pour l'excellence de la diffusion des réseaux numériques auprès du plus grand nombre.

3. En termes de retombées touristiques, plus de 5 000 visiteurs sont attendus.
 Pour l'organisation de ces rencontres, l'A.B.U.L a sollicité de la Communauté Urbaine une subvention à hauteur de 43 000 € pour un budget de dépenses subventionnables T.T.C de 300 000 € répartis comme suit, ainsi que le bénéfice de tickartes pour un montant de 2000 € :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Hébergement	40 000	CUB	43 000
Restauration	20 000	CG33	35 000
Transports	75 000	CRA	45 000
Communication	20 000	Communes	20 000
Pré-Post manifestations	20 000	Financements privés	33 000
Déplacements	10 000	Mise à disposition de locaux	33 000
Chapiteau	30 000	Mise à disposition de services	10 000
Animations nocturnes	5 000	Participation hébergement	30 000
Intreprétariat	8 000	Participation restauration	35 000
Location de locaux	33 000	Bénévolat	14 000
Location et achat de matériel	15 000	Subvention sous forme de	2 000
Assurances	7 000	tickartes par la CUB	
Provisions dépenses imprévues	3 000		
Valorisation bénévolat	14 000		
TOTAL	300 000	TOTAL	300 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales

Entendu le rapport de présentation

Considérant que la demande de subvention de l'Association Bordelaise du Logiciel Libre à hauteur de 43 000 € pour un budget subventionnable T.T.C de 300 000 €

DECIDE

-Article1 : les termes de la convention relative à la demande de subvention sollicitée par l'association bordelaise du Logiciel Libre à hauteur de 43 000 € pour le financement de la manifestation qu'elle organisera du 6 au 11 juillet 2010, sont approuvés,

-Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention avec l'Association Bordelaise du Logiciel Libre, relative à l'attribution d'une subvention à hauteur de 43 000 € sur un budget subventionnable de 300 000 € pour l'organisation des 11èmes rencontres du Logiciel libre qui auront lieu du 6 au 11 juillet 2010,

-Article 3 : Les dépenses résultant de la présente convention seront imputées sur le chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB D100du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2010**

PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2010

M. JEAN-JACQUES BENOIT